

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

« L'autre côté des choses »

Lettres de Rédoine

Kanaky : révoltes
et déportations
judiciaires

Lettres de
Moulins et de
Poitiers-Vivonne

Mai 2024 :
blocage de
toutes les prisons
de France

Trimer pour des
miettes

Lettres de Blanche
et d'Aurélié

Oppression
carcérale des
Palestinien·ne·s

Médailles de
plomb des JOP

2€ – gratuit pour
les prisonnier·e·s



n° 60 – août 2024

Depuis 2001, *L'Envolée* est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire, diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant des lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carcéralisation du monde. Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de *L'Envolée*. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

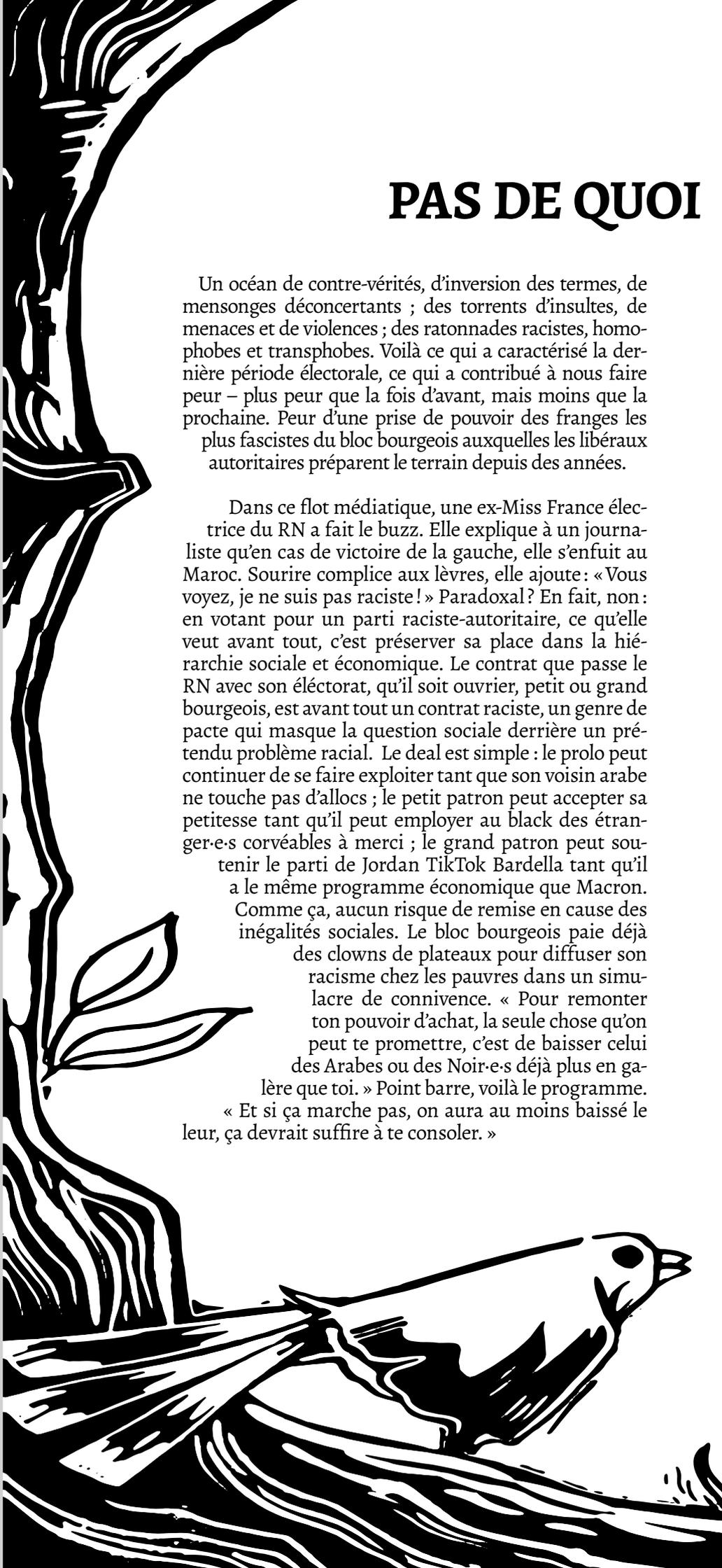
***L'Envolée* – c/o FFP,
1, rue de la solidarité,
75019 Paris**
Répondeur et textos :
07 53 10 31 95
Direct de la radio :
01 40 05 06 10
www.lenvolee.net
contact@lenvolee.net
Twitter : @l_envolee
Insta : @lenvoleejournal
**Facebook : L'Envolée
journal**

Dépot légal à parution TGI Paris,
n° 20 306 – Directrice de publica-
tion : Ingrid Leys – Impression :
ExpressionsII, Paris XI^e. Commis-
sion paritaire en cours.

PAS DE QUOI

Un océan de contre-vérités, d'inversion des termes, de mensonges déconcertants ; des torrents d'insultes, de menaces et de violences ; des ratonnades racistes, homophobes et transphobes. Voilà ce qui a caractérisé la dernière période électorale, ce qui a contribué à nous faire peur – plus peur que la fois d'avant, mais moins que la prochaine. Peur d'une prise de pouvoir des franges les plus fascistes du bloc bourgeois auxquelles les libéraux autoritaires préparent le terrain depuis des années.

Dans ce flot médiatique, une ex-Miss France éléctrice du RN a fait le buzz. Elle explique à un journaliste qu'en cas de victoire de la gauche, elle s'enfuit au Maroc. Sourire complice aux lèvres, elle ajoute : « Vous voyez, je ne suis pas raciste ! » Paradoxal ? En fait, non : en votant pour un parti raciste-autoritaire, ce qu'elle veut avant tout, c'est préserver sa place dans la hiérarchie sociale et économique. Le contrat que passe le RN avec son électorat, qu'il soit ouvrier, petit ou grand bourgeois, est avant tout un contrat raciste, un genre de pacte qui masque la question sociale derrière un prétendu problème racial. Le deal est simple : le prolo peut continuer de se faire exploiter tant que son voisin arabe ne touche pas d'allocs ; le petit patron peut accepter sa petitesse tant qu'il peut employer au black des étranger-e-s corvéables à merci ; le grand patron peut soutenir le parti de Jordan TikTok Bardella tant qu'il a le même programme économique que Macron. Comme ça, aucun risque de remise en cause des inégalités sociales. Le bloc bourgeois paie déjà des clowns de plateaux pour diffuser son racisme chez les pauvres dans un simulacre de connivence. « Pour remonter ton pouvoir d'achat, la seule chose qu'on peut te promettre, c'est de baisser celui des Arabes ou des Noir-e-s déjà plus en galère que toi. » Point barre, voilà le programme. « Et si ça marche pas, on aura au moins baissé le leur, ça devrait suffire à te consoler. »



DANSER LA ZUMBA

Ce pacte raciste repose sur la déshumanisation d'une partie de la population. « Marre des raclures, des nuisibles et des jeunes d'origine étrangère », comme le sort tranquillement le patron d'Alliance, principal syndicat de flics radicalisés qui roule pour le FN-RN. C'est cette déshumanisation qui permet de tuer les jeunes des quartiers populaires et d'enfermer massivement les autres quand ils se révoltent, comme l'été dernier. La domination coloniale repose sur la même déshumanisation : le pacte raciste permet toutes les horreurs, comme on l'a vu avec les milices loyalistes en Kanaky (lire page 6). Le contrat raciste que les partis d'extrême droite passent désormais au grand jour avec leurs électeurs et électrices avait déjà cours de la droite à l'extrême centre. C'est lui qui a permis le vote de la dernière loi sur l'immigration en janvier 2024 ; c'est lui qui enferme à tour de bras dans des centres de rétention ; c'est lui qui devient le programme commun de l'Europe forteresse.

À côté de ce deal raciste, il y en a un autre, inscrit au plus profond de la démocratie libérale : le pacte pénal. Par le biais de ses juges, l'état de droit nous impose ce pacte à toutes et à tous sans exception, sur le dos des délinquant.e-s que la société fabrique. C'est ce que nous tentons de mettre au grand jour depuis 60 numéros. Le contrat pénal, c'est simple : « Pour te consoler de galérer dehors, on va rendre la vie impossible à celles et ceux qui ne le respectent pas. Si tu te plies à nos règles, t'iras pas en prison ; par contre, les autres vont y aller. Et promis, ils vont en chier. »

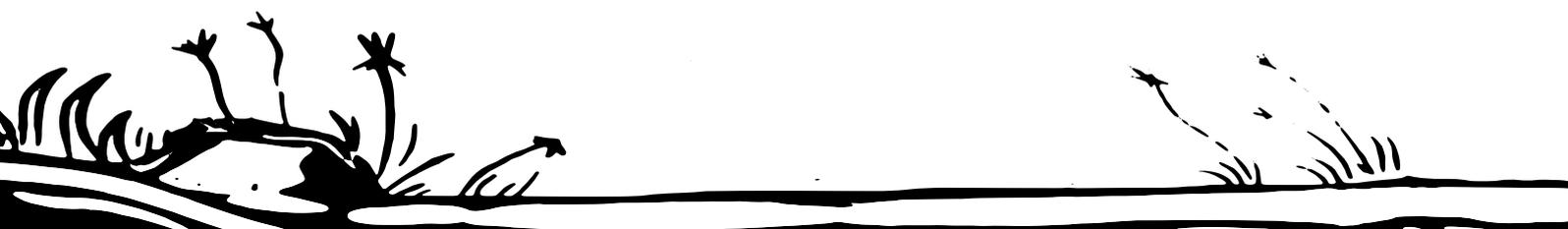
Évidemment, pacte pénal et pacte raciste marchent ensemble : il s'agit toujours de rediriger la colère vers des boucs émissaires.

C'est pour ça que le chiffre de 80 000 personnes enfermées – et leurs familles avec – ne choque pas ; loin de là. On pourrait même dire que c'est le contraire qui scandalise : les prétendues « prisons-Club Med »,

les pauvres courses de karting, et même les Playstations en cellule. « Dans la pénombre de l'institution, on mesure l'indifférence profonde des gens pour les emprisonnés. Cette opinion publique sera toujours hostile au changement », résume Rédoine Faïd dans ses lettres (lire page 4). À la limite, plus la prison déshumanise, plus les gouvernants prouvent qu'ils font bien leur travail. En attendant, elle joue pleinement son rôle d'épée de Damoclès : suspendue au-dessus de nos têtes, elle fait peur. Grosse injonction à rester du bon côté du Code pénal.

L'idée de troquer liberté et égalité contre une sécurité prétendument menacée par d'autres pauvres – Arabes ou Noir.e-s, dans l'ensemble – est très largement partagée par le champ politique. La preuve : tout ce que le RN propose, c'est d'approfondir ou de durcir des lois existantes – permis de tuer pour les flics, remise en cause du droit du sol... Preuve supplémentaire, dès le lendemain du second tour des législatives, Olivier Faure – petit patron d'un PS ressuscité – a appelé à « célébrer » la victoire du Nouveau Front populaire tout en appelant à « entendre la demande de sécurité ». Rappelons que c'est la gauche qui a initié le grand enfermement des quartiers dans les années 1980 : la population carcérale a doublé en moins de cinquante ans. La « politique de la ville », comme on disait à l'époque, fut surtout une politique de la prison.

Le combat contre le fascisme ne consiste pas à pousser un grand ouf de soulagement en attendant la prochaine élection. Il passe nécessairement par la remise en question du contrat raciste et du contrat pénal. C'est cette remise en cause qui fonde la lutte anticarcérale. Une lutte qui se mène forcément à l'écoute des prisonniers et des prisonnières, avec elles, avec eux.



« Regarder l'autre côté »

Le 1^{er} juillet 2018, Rédoine Faïd s'est fait la belle de la prison ultra sécurisée de Réau. Cette « évasion de velours » par hélicoptère en 7 minutes 33 a été particulièrement humiliante pour l'administration pénitentiaire. Dans le numéro 58 de L'Envolée, nous revenons sur son passage aux assises. Avec des membres de sa famille, ils y ont fait le procès de la prison : « Ma vraie carapace, c'est la dignité. On m'a mis dans la tête qu'il n'y avait pas d'espoir avec l'administration pénitentiaire. Mon défi, c'est de rester debout et vivant, ni plus ni moins. » Pour cette évasion, Rédoine a pris quatorze ans.

Quartier d'isolement de Vendin-le-Vieil,
le 12 mars 2024

Bonjour L'Envolée,

Comprendre l'inhumanité du système carcéral, c'est regarder l'autre côté des choses qui vous fait prendre conscience de ce qu'on ne veut pas. Mais il ne se passe rien de significatif, parce que ce ne sont pas des moyens ou des réformes qui pourront changer les choses. C'est une tâche qui incombe à la société tout entière, et qui repose sur un changement d'état d'esprit, un renoncement à deux principes ancrés dans notre culture : la haine, ou peur de la différence culturelle, et la souffrance, ou humiliation nécessaire à l'expiation. Deux dispositions mentales que le monde actuel ne parvient pas à dépasser pour tendre vers cet « universellement humain » dont on parle beaucoup, mais que l'on a tant de mal à faire vivre. Il faudrait faire le contraire de ce qui se fait : le faire sortir des mots pour qu'il existe dans la réalité.

L'absurdité carcérale est longue et étroite comme un cercueil. Elle est toujours là, en permanence, elle flotte autour de nous comme une odeur persistante qu'on peut sentir chez les personnes privées de liberté. Et chacune a sa propre odeur. On ne connaît pas réellement la sienne, et on a parfois peur qu'elle soit pire que celle des autres. Parce que l'absurdité est une souffrance. On parle avec un détenu dont la souffrance a une odeur de cendre et de charbon, et voilà que soudain, il fait un bond en arrière parce qu'il a senti le relent affreux de votre propre souffrance.

Les personnes privées de liberté ont eu une souffrance. On n'ose pas leur demander comment elles ont fait pour traverser l'absurdité carcérale sans que leur visage n'en porte ni cicatrice ni marque profonde. On les soupçonne d'avoir revêtu l'apparence de la mort bien avant que ce n'en soit l'heure. Les personnes privées de liberté subissent les outrages de la nature humaine et de l'abandon de façon disproportionnée. Il en va de même pour les enfermés dans les mitards et les quartiers d'isolement (QI), ces cellules

« L'essentiel est donc d'agir, non de plaire »

d'extermination sociale que l'on ne veut pas abolir. Voir l'explosion des tourments de l'âme au quotidien, ses voisins qui deviennent fous. Une expérience du désastre. Un huis clos où chacun vit cloîtré dans sa mélancolie. Des instantanés de misère humaine où le temps se bloque. Comme un voyage en enfer où les nuits ne sont plus des nuits et où les jours vous consomment. Une impression de vivre plusieurs fuseaux horaires différents. Une agressivité de toute part qui vous fait prendre conscience que votre vie est en jeu. On ne se sent pas à sa place malgré le temps qui passe. Mais y a-t-il un endroit en prison où on se sent à sa place, en réalité ?

L'isolement cognitif et sensoriel est une mort lente, une torture physique et mentale. Des divagations désespérées, un confinement lourd et cruel, qui fendent la vie à la hache de votre désespérance. Ça tape trop fort sur tout le monde. Pourquoi les êtres enfermés se foutent en l'air ? Parce que cette oppression carcérale a totalement assombri leur horizon.

Dans la pénombre de l'institution, on mesure l'indifférence profonde des gens pour les emprisonnés. Cette opinion publique sera toujours hostile au changement. Dénoncé, cela se révélera plus dangereux qu'utile. L'essentiel est donc d'agir, non de plaire. Car on le sait, les mesures riches en portée humaine affrontent toujours bien des résistances. Les mots, les revues, les débats et les discussions sont des armes incroyables qui projettent une lumière, une visibilité sur ce que l'on ne veut pas.

Du cran et du courage, voilà tout. C'est ça, la conviction.

Force à toi, le monde.

Rédoine



des choses »

Deux lettres de Rédoine depuis Vendin-le-Vieil

Quartier d'isolement de Vendin-le-Vieil,
le 25 juin 2024

Bonjour *L'Envolée*,

Rencontrer des gens qui parlent des prisons et de celles et ceux qui y sont enfermés, c'est rare. La désinformation, l'ignorance et la malhonnêteté ont réussi à détourner l'opinion publique, créant de fait un désintéressement abyssal de la société à l'égard des personnes emprisonnées. On nous invisibilise. On nous vole même notre statut de laissés-pour-compte... Ce n'est que réquisitoires à notre encontre. Des appels ouverts à plus de dureté. À croire qu'ils se sont autopersuadés de leur baratin : « La taule est un Club Med ! »

Il y a de la colère et de la souffrance en prison. Cela se traduit par de l'agitation, mais surtout par des dégâts irréversibles sur la santé mentale qui fout le camp. Tout le monde – absolument tout le monde – tire la sonnette d'alarme. On est en face d'un dysfonctionnement sanitaire sans précédent. L'état des lieux de la santé mentale est sans cesse reporté, car il fait peur et que personne ne veut assumer : il dévoile l'absurdité, les troubles sévères de l'enfermement, le taux de suicide, l'ennui systématique qui rend fou et qui tue, la conscience qui se désintègre. C'est bien connu, les modes de confinement trop poussés s'assimilent à de la maltraitance mentale. Les mecs deviennent dingues, putain !

La personne est enfermée. Par essence, c'est dur ! Tu viens dans un monde méconnu, où tout est inversé. Le déséquilibre s'impose en toi. Ça peut te casser, *a minima* te fragiliser, te faire te replier dans le mutisme. Tu perds ta légèreté, tes acquis, ta confiance en toi. Chaque être emprisonné ressent une solitude qui résonne en permanence, qui inquiète. Impossible d'expliquer tout ce bordel :
les gens sont condamnés à l'errance mentale, à vivre reclus dans leur tête. C'est comme si on t'arrachait à vif les neurones.

« Il n'y a pas de plus grand chagrin que de porter une histoire non racontée à l'intérieur de soi »

Alors comment et qui pour allumer la mèche de l'humanité et de l'empathie dans les prisons de France ? Personne. La prison est un drame social. Une réalité humaine que l'on ne veut pas sonder dans sa profondeur, mais réduire au silence. À quoi sert la taule si elle te cabosse ?

Au placard, trouver une forme de paix est une lutte de chaque instant, surtout au QI et au mitard où la détention est dévastatrice, convulsive, insupportable. Tu en ressors dévitalisé. Le mitard, le QI effacent l'émotion. Un hymne à la dépravation de soi. Une confusion mentale extrême qui peut parfois mettre ta vie en danger.

Où sont les droits humains au QI ? Ils sont niés, attaqués en permanence. L'humain est rarement respecté, la règle étant qu'il est simplement ignoré. Il n'y a personne pour remédier à la merditude des choses. Et mon inquiétude s'exprime pour une humanité qui ne serait plus humaine (en tout cas, de moins en moins...). Cette lucidité questionne l'éthique (la leur), le trauma que cela provoque, autant que le sentiment d'impuissance.

On voit ce qui se passe, ce qui déconne. Mais rares sont celles et ceux qui prennent position, sortent de chez eux, et agissent.

L'égalité constitue toujours un défi. Et il n'y a pas de plus grand chagrin que de porter une histoire non racontée à l'intérieur de soi.

Force et courage à toutes et à tous,

Rédoine



RÉVOLTES EN KANAKY CONTRE L'ÉTAT COLONIAL

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, on entend beaucoup moins parler des révoltes contre le projet d'élargissement du corps électoral imposé par l'État français en Nouvelle-Calédonie – nom colonial de la Kanaky. Pourtant, la répression policière et judiciaire n'a pas faibli. Le 10 juillet dernier, les gendarmes ont encore tué un jeune Kanak. Des dizaines de prisonnier-e-s ont été transféré-e-s en métropole à des milliers de kilomètres de leurs proches. État d'urgence, surenfermement, déportation : voici l'arsenal de l'empire colonial français. Une dizaine de mort-e-s en deux mois de mouvement social, ça aurait sans doute fait plus de bruit en métropole. En attaquant les acquis des luttes indépendantistes, l'État s'efforce de garder la main sur un territoire qui garantit ses intérêts dans le Pacifique. Et pour cause : au-delà des mines de nickel, l'archipel abrite la base militaire française la plus importante de la région et permet à la France, dicit Macron, de rester « le dernier pays européen du Pacifique ». Les échanges que nous avons eus lors de plusieurs émissions de radio avec Julie de Solidarité Kanaky et Mathieu de Survie¹ nous permettent de revenir sur la forte répression coloniale qui s'abat sur l'île depuis le 13 mai 2024.

UNE RÉFORME ÉLECTORALE POUR GARDER LA COLONIE

Le mardi 14 mai, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi constitutionnelle permettant aux métropolitains résidant en Kanaky depuis plus de dix ans de voter. Ce projet s'inscrit dans la longue logique coloniale qui vise à mettre les populations kanak en minorité depuis la prise de possession du territoire en 1853. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la métropole y a envoyé des bagnard-e-s, qui restaient sur place au terme de leur peine pour peupler la colonie au détriment des populations locales. Le vol des terres, l'enfermement dans des réserves, les maladies et la guerre réduisent la population kanak de moitié. Cette minorisation permet de contenir les revendications indépendantistes. D'ailleurs, en 1972, le premier ministre Messmer ne cachait pas sa ferme intention de favoriser l'installation de métropolitain-e-s en Nouvelle-Calédonie pour constituer une majorité démographique. Aujourd'hui, les populations kanak restent fortement discriminées tandis que les métropolitain-e-s viennent profiter d'avantages attractifs et accaparer les postes à responsabilité.

Le projet de réforme actuel s'inscrit dans cette logique. En 1998, après des décennies de luttes pour l'autodétermination, l'accord de Nouméa avait semblé poser les bases d'un processus institutionnel de décolonisation – notamment l'organisation de trois référendums et le gel du corps électoral. En 2018, le premier s'est conclu par un rejet de la pleine souveraineté. Deux ans plus tard, le « non » ne l'emportait que de 9 000 voix... À noter que le dégel du corps électoral ajouterait 25 000 votant-e-s métropolitain-e-s : de quoi s'assurer tranquillement une majorité loyaliste (favorable aux intérêts de la métropole) aux prochaines élections locales. Maintenu unila-

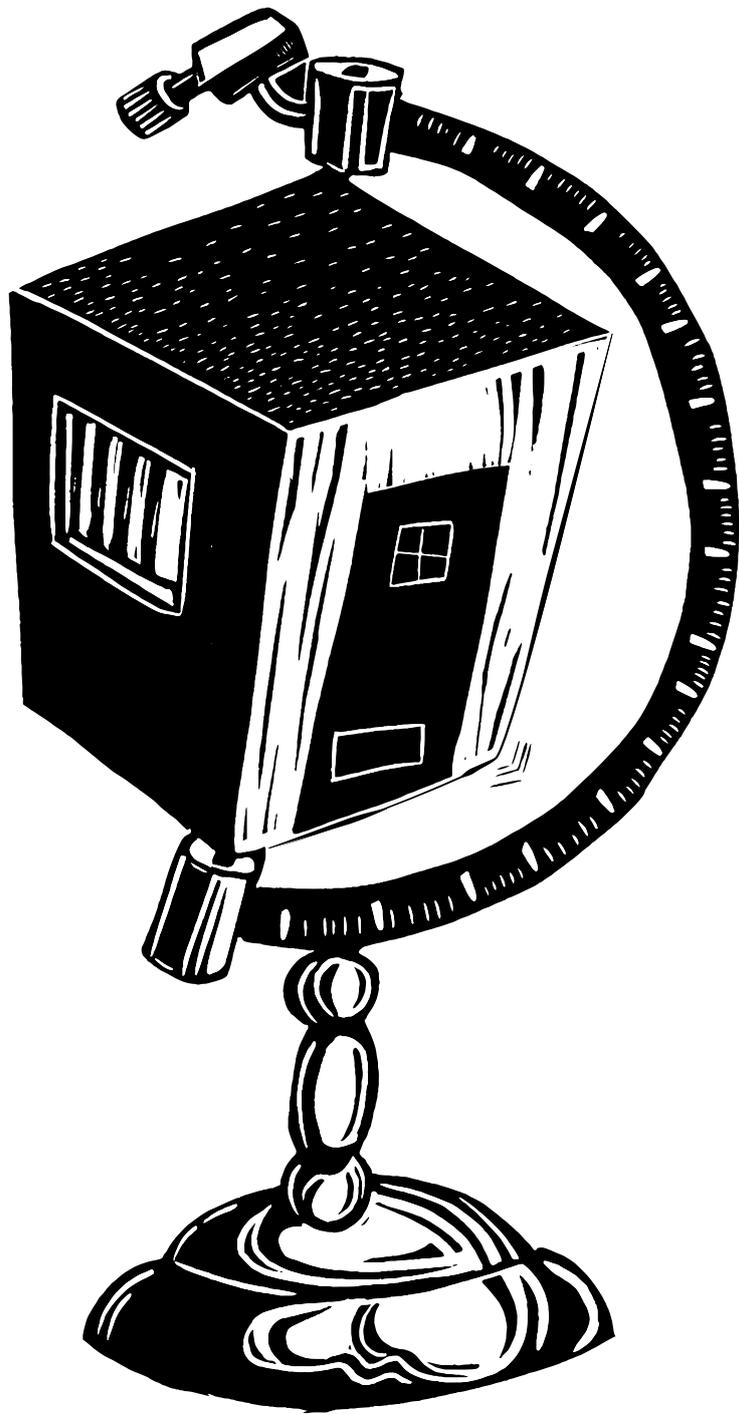
éralement en plein covid, encadré par des escadrons militaires, le dernier référendum largement boycotté par les Kanak a évidemment favorisé les loyalistes. Ultime affront : en 2022, sitôt élu, Macron a nommé secrétaire d'État auprès du ministre de l'intérieur et de l'outremer leur cheffe de file Sonia Backes, présidente de la province Sud et figure d'une droite locale de plus en plus dure.

La mobilisation contre cette réforme – que le pouvoir justifie par les résultats des référendums – a commencé bien avant les révoltes de mai 2024. Créée en novembre 2023 par l'ensemble des courants indépendantistes, la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) mène un travail de sensibilisation et d'information. Le mouvement prend de l'ampleur, rassemblant 60 000 personnes lors de la manifestation historique du 13 avril. L'État français continue de faire la sourde oreille. Dans la nuit du 14 mai, à l'annonce d'un premier vote de la loi par l'Assemblée nationale, des barrages ont été dressés sur toute l'île.

UN BOUCLAGE IMMÉDIAT DU TERRITOIRE

L'État français a répliqué dès le 15 mai : état d'urgence, couvre-feu, fermeture de l'aéroport et du port. Plus moyen d'entrer ni de sortir – sauf pour les renforts de flics et de militaires qui ont afflué pendant tout le mois de mai : 1 700 d'abord, puis 1 000 soldats supplémentaires, puis le GIGN, le Raid, puis la CRS 8... Une répression militarisée et ultra violente : l'État a envoyé ses blindés défoncer les barrages et il y a vite eu des mort-e-s, dont trois au moins causées par des gendarmes, et des dizaines de blessé-e-s pour lesquelles l'accès aux soins a été difficile, voire impossible.

¹ Le collectif Solidarité Kanaky se fait le relais depuis 2007 de la lutte du peuple kanak – solidaritekanaky.fr. L'association Survie lutte depuis 1984 contre la Françafrique et le colonialisme français en Kanaky et à Mayotte – survie.org.



À toute cette armada, il faut encore ajouter les milices, principalement composées d'Européen-ne-s loyalistes. Ces « comités de défense » et autres « voisins vigilants », cagoulé-e-s et armé-e-s de battes de baseball, de machettes et de fusils, sont aussi responsables de la mort d'au moins trois manifestant-e-s. L'État a minimisé leur violence, quand il ne s'en est pas fait complice: leurs barrages sont épargnés par les blindés, contrairement à ceux que les Kanak ont construits. Ces milices d'extrême droite ont bénéficié du soutien actif des élus locaux loyalistes – certains n'ont pas hésité à filer un coup de main, comme Philippe Blaise, vice-président de la province Sud et bras droit de Sonia Backes. Autrement dit, police, armée, élu-e-s loyalistes et milices fascistes ont allègrement collaboré à la répression des révoltes.

Dernier tour de clef, TikTok a été rendu indisponible dès le 15 mai. C'était le premier blocage complet d'un réseau numérique par l'État français – au titre de « circonstances exceptionnelles »... et de l'influence pernicieuse de l'Azerbaïdjan (!). Devant le Conseil d'État, les autorités ont été bien en peine d'apporter des preuves de la diffusion de contenus appelant à la violence; il s'agissait en fait de vidéos révélant les violences commises par les flics ou les milices. Au fond, il fallait surtout empêcher les jeunes Kanak de s'organiser et de diffuser des images de la répression – il avait d'abord été question de carrément couper internet. Sans grande surprise, le Conseil d'État a refusé de suspendre en urgence le blocage et le gouvernement a lui-même levé la mesure le 29 mai, un jour après la fin de l'état d'urgence. N'empêche que ça fait un précédent qui pourra servir à légitimer le blocage de réseaux lors d'autres mouvements sociaux.

TOUS DU MÊME CÔTÉ, DES JUGES AUX BAVEUX

Dès le 17 mai, Dupond-Moretti a envoyé une circulaire pour demander « une réponse pénale empreinte de la plus grande fermeté » tandis que le procureur de Nouméa lançait des enquêtes sur les « commanditaires » des émeutes. Un mois après le début des révoltes, il se flattait de comptabiliser 1102 gardes à vue, 164 déferrements, 94 comparutions immédiates et 73 personnes incarcérées – des chiffres probablement sous-estimés. Les peines ont été particulièrement sévères – et pour des faits d'une « extrême gravité »... Six mois ferme pour avoir lancé une bouteille sur la route, même tarif pour avoir jeté une pierre qui a rebondi sur la jante d'un blindé; huit mois pour s'être servi dans un magasin en pleine pénurie alimentaire... À un autre accusé qui expliquait avoir craint pour sa vie, le procureur a rétorqué: « Les milices qui tuent des émeutiers, c'est une invention, une création de toutes pièces. » Et d'ailleurs, plus largement, les révolté-e-s n'auraient aucune revendication politique, ils et elles auraient juste « trouvé une opportunité pour piller certains locaux commerciaux ».

Darmanin a distribué des assignations à résidence à tout va, notamment aux membres de la CCAT qu'il a qualifiée d'« organisation mafieuse ». De son côté, la presse coloniale les traitait de « terroristes ». Le 21 juin, à 6 heures du matin, onze d'entre eux ont été arrêté-e-s par le Raid et le GIGN juste avant une conférence de presse au siège de l'Union calédonienne, l'un des principaux partis indépendantistes. Désigné-e-s comme meneurs de l'ensemble des révoltes, ils et elles ont subi quatre jours d'interrogatoire. Côté chefs d'inculpation, les procs ont mis le paquet: « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime ou d'un délit », « participation à un groupement formé en vue de la commission de dégradations ou de violences volontaires », « vols en bande organisée » et « complicité de meurtre ou de tentative de meurtre sur les forces de l'ordre ». Gros contraste avec le traitement judiciaire réservé aux rares milicien-ne-s inquiété-e-s.

En même temps, c'est pas étonnant, vu que la quasi-totalité de la chaîne judiciaire, des juges aux baveux, est constituée de loyalistes. Au nom des « droits les plus fondamentaux de la démocratie », 38 avocat-e-s du barreau de Nouméa ont publié le 7 juin une tribune dans laquelle ils expriment toute leur « peur » « des personnes souvent alcoolisées », poussant des « cris de colère quasi inintelligibles ». Ces vertueux défenseurs du droit s'offusquent d'« actions d'une violence extrême, engendrant une forte insécurité ». Le barreau ne compte qu'une seule avocate kanak mais ils pleurnichent quand ils se font traiter d'agents d'une « justice coloniale » alors qu'ils assument juste « leur mission d'intérêt général », « parfois au péril de leur sécurité »... Pas un mot pour les Kanak blessé-e-s ou tué-e-s. Quand on connaît déjà l'efficacité des commis d'office, on imagine la qualité de la défense assurée par de tel-le-s avocat-e-s !

Des prisons pour enfermer toujours plus de Kanak

À Nouméa, les murs de l'ancien bagne abritent la prison « historique » de Camp Est, réputée pour ses conditions de détention particulièrement dégueulasses : certain-ne-s prisonnier-e-s sont enfermé-e-s dans des containers divisés en plusieurs cellules – leur solution au surenfermement carcéral ! L'ouverture de la prison de Koné en 2023 a encore ajouté 120 places au parc pénitentiaire de l'archipel pour les profils jugés « calmes » et, dans les tuyaux, il y a la construction d'un nouveau méga centre pénitentiaire pour remplacer Camp Est. La très grande majorité des prisonnier-e-s sont des Kanak, avec une minorité d'Océanien-ne-s.

DÉPORTATION COLONIALE

Le pouvoir judiciaire a ordonné le transfert en métropole de sept militant-e-s de la CCAT dans la nuit du 22 au 23 juin. Ils et elles ont été envoyé-e-s à Mulhouse, Dijon, Riom, Blois, Bourges, Villefranche-sur-Saône et Nevers. Le procureur de Nouméa a expliqué que le but de ces transferts est de « permettre la poursuite des investigations de manière sereine »... C'est surtout le moyen de briser soutiens et solidarités par la dispersion et l'éloignement. Ce qui est sûr, c'est que l'État français ne tient pas à ce que le travail politique des inculpé-e-s se poursuive dans les prisons de l'île. Après être resté-e-s menotté-e-s dans l'avion pendant trente heures, des inculpé-e-s ont été directement placé-e-s à l'isolement. Deux militantes sont sorties ; elles ont été assignées à résidence sous bracelet électronique, en métropole – et avec l'interdiction de parler à la presse ! Loin d'éteindre la révolte, ces transferts ont entraîné la reprise des barrages.

Ça ne doit pas faire oublier que des dizaines d'autres prisonnier-e-s ont été transféré-e-s en métropole à des milliers de kilomètres de chez eux et elles, laissant parfois des familles sans nouvelles de leurs proches. Ces déportations ont sans doute aussi pour but de faire de la place, vu que 60 cellules de la prison de Camp Est ont été rendues inutilisables au cours d'une mutinerie en mai dernier. Leur nombre exact (forcément sous-évalué) reste difficile à déterminer du fait de l'habituel mutisme de l'AP et des procs. Outil classique de la répression coloniale, les transferts vers l'héxagone avaient déjà été utilisés contre les « Grands Frères » pour casser le mouvement de révolte en Guadeloupe à partir d'août 2021. Et il y a plus d'un siècle, l'État français avait envoyé des Algérien-ne-s révolté-e-s au bagne... en Nouvelle-Calédonie. En dehors des mouvements sociaux, des prisonnier-e-s des colonies françaises sont régulièrement envoyé-e-s dans les centres de détention et les centrales de métropole, parfois par simple esprit de vengeance de l'AP.

Les Kanak déporté-e-s en métropole subissent avec une violence redoublée l'isolement et la coupure des liens sociaux qui sont le lot de tout-e-s les prisonnier-e-s. La solidarité s'organise malgré tout, voici un message qui leur a été adressé quelques jours après leur transfert :

Lorsque la nouvelle de vos déportations est tombée, nous avons été tristement surpris-e-s. La colère mêlée à la tristesse s'empare de nos cœurs. Nous restons déterminé-e-s intelligemment sur le terrain, à la maison, au travail, à la tribu, au village, en cellule Com et Juridique, partout où c'est nécessaire, mais une partie de nous est avec vous dans les cellules où l'État colonialiste vous a emprisonné-e-s.

Que les âmes de nos ancêtres enlacent vos âmes et chantent dans vos cœurs l'hymne de la Liberté.

Force et courage, camarades Bichou, Brenda, Fred, Dimitri, Steve, Yewa, Guillaume.

La solidarité s'organise bien depuis Kanaky jusque dans chacune des villes où vous êtes.

Vos sœurs de lutte décoloniale



« Espérance de liberté : zéro ; espérance de vie : à définir »

Pascal, un correspondant de L'Envolée, réagit au dernier numéro du journal, et notamment à la suppression de la guillotine par ce cher monsieur Badinter. Bien sûr, les prisonnier-e-s continuent à mourir en France, et en particulier à petit feu quand, comme Pascal, on a une peine de dinosaure à tirer... On rappelle que le livre La peine de mort n'a jamais été abolie, aux éditions du Bout de la ville, est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières : n'hésitez pas à nous le demander !



CP de Poitiers-Vivonne,
le 22 juin 2024

Bonjour,

J'ai lu et relu votre dernier numéro. Très touché par tous ces différents témoignages. De grandes et émouvantes « envolées », pas forcément lyriques ! Impossible d'y être indifférent.

L'histoire ahurissante de Blanche au CNE me sidère, ayant moi-même connu deux passages au CNE de Fresnes. On veut m'en imposer un troisième, ce qui n'a aucun sens, surtout dans ma situation pénale actuelle, alors que l'on entend parler des liens familiaux, trop souvent ignorés par les soi-disant hautes autorités. On veut te dire ce qui sera le mieux pour toi, pour finalement te lancer dans la galère, dans un borborygme.

Le journal évoque la mort de monsieur Badinter, un héros aux yeux de certains car il a obtenu l'abolition de la peine de mort. Celle qui matériellement t'envoyait outre-tombe. Certes, l'engin a été rangé au placard, mais il doit bien en rester un exemplaire dans un musée ? On parlait en ces temps-là de la peine capitale, forcément qu'elle était capitale quand on te tranche la tête ! Mais capitale ne veut pas dire nécessaire !

J'espère ne pas vous choquer par mes propos, mais je suis parmi les concernés de cette peine de mort (lente). Peine jamais abolie en effet. Les témoignages en ce sens, je peux les confirmer à haute voix. C'est ce que je fais, ici à Vivonne aussi souvent que cela m'est possible. « Votre condamnation, monsieur ? – Peine de mort ! – Ce n'est pas possible, ça n'existe pas. – La preuve que si, j'en suis un exemple, et allez dire cela à mes camarades condamnés à perpétuité, ainsi qu'aux personnes âgées qui sont condamnées à quinze, vingt ans ? ... » Bref dialogue sur la réalité.

Espérance de liberté : zéro ; espérance de vie : à définir. Nombreux sommes-nous à devoir subir ces conditions insupportables, intolérables, inhumaines. La perspective de finir sa vie sous les contraintes carcérales, pas envisageable. Ne plus jamais fouler le sol extérieur, inacceptable. 24 heures sur 24 enfermé, non !

Je n'ai pas envie de concourir pour être le plus vieux détenu de France, ni en âge ni en temps d'incarcération ! Imaginez si je dois vivre centenaire, avec déjà trente-six années d'enfermement, une fin de sûreté en 2040 ? Je pense aussi à mes camarades, qui vivent et subissent un parcours quasiment identique. Force, courage d'accord, mais dans quel but ? Durant ces années, j'ai pu constater la déchéance de la justice qui se croit juste dans sa répression, et la surpopulation qui s'en mêle, qui s'emmêle !

Mes pensées les plus positives à toutes et tous. Ne restant pas insensible à tout ce que je lis dans le journal.

Pascal

PS : déchu des droits civiques (rigolade)

VENGEANCE DE MATONS

**TOUTES LES PRISONS DE FRANCE
BLOQUÉES APRÈS UNE ÉVASION**

Le 14 mai 2024, dans l'Eure, au cours d'une extraction judiciaire, le fourgon transportant Mohamed Amra est intercepté à un péage et deux fonctionnaires de l'escorte sont tués. Cette évasion choque par sa brutalité et fait la une de tous les médias. En réaction, les matons bloquent la totalité des prisons pendant cinq jours. Un mouvement de blocage « œil pour œil, dent pour dent » qui, comme rarement, assume d'être une vengeance: tous les prisonnier-e-s de France doivent payer.

JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Selon les établissements, les prisonnier-e-s ont subi des blocages plus ou moins durs et plus ou moins longs (de deux à cinq jours). Ici et là, les matons ont mis le paquet pour attirer les médias, jusqu'à faire venir Marion Maréchal pour les soutenir devant Fleury-Mérogis. Pendant que les geôliers se régalaient de sandwiches barbeuq-palettes avec le pain destiné aux prisonnier-e-s, les enfermés-e-s étaient privé-e-s de nourriture, de clopes, de contacts avec les proches – même par téléphone – et sans travail, donc privé-e-s aussi de leurs maigres revenus. Comme les extractions médicales et judiciaires étaient annulées, ils et elles étaient également privé-e-s de soins et de la possibilité de se défendre. Ces mesures instaurées « jusqu'à nouvel ordre » ont maintenu prisonnier-e-s et proches dans des conditions désastreuses.

À Seysses, deux personnes sont mortes pendant le blocage. L'une d'elles, qui avait besoin de son traitement, a sonné, mais les matons ne sont jamais venus. Toutes les prisonnières se sont mises à crier pour alerter, mais il ne s'est rien passé. Deux prisonnières ont raconté que les pompiers, arrivés longtemps après, l'ont retrouvée morte en cellule. Pour ces morts-là, pas d'hommage national.



Je suis incarcéré à [...] Perpignan, à la maison d'arrêt. Ça fait deux jours que les surveillants bloquent la prison dans son intégralité. Aucun mouvement, aucune douche, aucun parloir, aucune promenade, aucune livraison de cantine. Même le courrier que l'on veut poster nous est refusé, les poubelles s'entassent dans les cellules. Les mots du chef: "Nous sommes en guerre contre vous." J'ai peur. Nous avons tous peur et nous ne comprenons pas ces punitions collectives, bien que nous compatissions un minimum avec le tragique événement horrible qui s'est passé dans l'Eure. Aidez-nous, s'il vous plaît. Je ne sais pas vers qui me tourner, j'ai tout essayé.

Message d'un prisonnier sur les réseaux sociaux
au deuxième jour des blocages

QUI C'EST QU'EST CONTENT ?

Cette évasion est l'occasion rêvée pour les syndicats de matons... de porter les revendications habituelles. Comme chaque année, leur liste au père Noël comportait entre autres : des armes plus lourdes, de nouveaux véhicules, des chiens renifleurs, des avantages pour la retraite... mais aussi la diminution des extractions remplacées par des jugements en visio ou par le déplacement des juges en prison. Pareil pour les soins avec le recours à la télé-médecine. La seule revendication entraînant un surcroît de travail pour eux, c'est le retour aux fouilles à nu systématiques. Officiellement supprimées en 2009 suite aux longs combats des prisonnier-e-s, ces traitements dégradants sont en fait encore trop fréquents, car très appréciés des matons pour ce mélange d'humiliation et de contrôle du trafic qu'ils permettent.

Sans surprise, ils ont très rapidement obtenu gain de cause : Dupond-Moretti signe dès le 21 mai un accord avec l'intersyndicale qui prévoit la généralisation des brouilleurs de téléphones, des dispositifs anti-drone et le renforcement des escortes (véhicules blindés, armes longues et armes d'épaule automatiques). L'usage de la visio a aussi été validé. *Bye bye* secret médical et droits de la défense... Bonus ? Un chien renifleur par prison... Le message est clair : « On vous lâche pas ! » Sur les fouilles à nu systématiques, aucune décision claire par contre, mais un sérieux risque de retour en arrière ; en tout cas, la poursuite des opérations « cellule nette » va encore faire augmenter les fouilles de cellule.

GRÈVE OU PUNITION COLLECTIVE ?

Entre autres spécificités de la profession, rappelons qu'il y a quelques décennies les matons ont troqué leur droit de grève contre une augmentation de salaire. Depuis, leurs mobilisations passent exclusivement par le blocage des prisons... De fait, les matons ne sont pas des travailleurs comme les autres, puisque ce qu'ils gagnent dans leurs batailles syndicales, c'est toujours au détriment des prisonnier-e-s. Quand des ouvrier-e-s se mettent en grève, ils bloquent leur outil de travail – la plupart du temps des machines. Les matons, eux, bloquent totalement la vie d'êtres humains. Ils poussent à l'extrême l'aspect sécuritaire de leur travail : ils ne font plus que punir et priver de nourriture, de contacts, de soins....

Au printemps 2013, les syndicats de matons avaient bloqué une centaine de prisons. Prétendant que leur autorité était malmenée, ils réclamaient le renforcement de la sécurité et des contrôles (lire *L'Envolée* n° 36). Les différentes centrales affichaient des discours ouvertement « antivoyous » (FO, SPS) ou pseudo-humanistes (CGT), mais toutes affirmaient que l'amélioration des conditions de détention signifiait la dégradation de leurs conditions de travail. La ministre de gôche de l'époque – Taubira – leur avait alors offert portiques, détecteurs, brouilleurs de téléphones et quelques chiens pour les fouilles.

En janvier 2018, les matons ont bloqué de nombreuses prisons pendant quinze jours. Ce mouvement faisait suite à l'agression d'un maton à la prison de Vendin-le-Vieil. Marina avait alors fait parvenir cette lettre, publiée dans L'Envolée n° 48.

Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes,
le 25 janvier 2018

Les maton-ne-s ne sont pas des ouvrier-e-s, ils et elles sont des agents actifs dans la protection et la préservation d'un système qui protège les riches et enferme les précaires. L'amélioration des conditions de travail qu'ils réclament ne sont autre chose qu'un manifeste en faveur d'un modèle de société basé sur la sécurité. Mais pas la sécurité d'avoir une vie digne et épanouie ; ni la sécurité de pouvoir arriver à la fin du mois avec suffisamment de ressources matérielles ; ni celle de ne pas manquer de logement, ni de nourriture, ni de chauffage ; ni la sécurité de ne pas se faire arrêter, contrôler, ni tabasser dans la rue à cause de la couleur de ta peau, de ton idéologie, ta religion ou ton orientation sexuelle. La sécurité qu'ils défendent est basée sur le contrôle, la haine et la peur, ils demandent plus de caméras de vidéosurveillance, plus de fouilles, plus d'armes, plus d'effectifs, plus de barbelés, plus d'isolement, plus de discrimination, plus d'obéissance.

Avec les blocages des prisons, les maton-ne-s ont fait une déclaration de guerre aux prisonnier-e-s. Elles se sont attaquées à toutes les choses qui nous touchent de près dans notre quotidien : elles nous ont laissées sans parloirs, punissant au passage nos proches qui se sont déplacé-e-s pour rester à la porte ou qui ont vu le temps de parloir réduit considérablement. En empêchant l'entrée des intervenant-e-s, elles nous ont laissées sans activités, sans formation ni travail, si on peut appeler "travail" l'esclavage légal qui s'applique en prison. En empêchant l'entrée aux docteurs, psys et infirmier-e-s (sauf une docteur et une infirmière), elles nous ont laissées sans soins ni médicaments. En bloquant l'entrée des fournisseurs, elles nous ont laissées sans pain, sans cantines, sans produits frais, sans fruits et légumes. En retardant les mouvements, elles ont raccourci les horaires de promenade et de sport ou les ont carrément supprimés.

Elles ne se sont pas attaquées à leur hiérarchie ni au fonctionnement de l'institution en ce qui concerne la question sécuritaire. Elles n'ont pas laissé les portes ouvertes ni n'ont menacé de le faire. Tout le personnel pénitentiaire est bien entré, ils continuent à nous enfermer dans les cellules, à faire des fouilles, à nous faire passer sous le portique, à faire des CRI... la machine fonctionne. C'est étonnant, le zèle qu'elles apportent à leur tâche. Ils défendent le règlement et l'institution comme si c'était leur maison ou leur famille. Or... elles défendent quoi ou qui, au juste ?

Marina

En 2018, lors d'un autre mouvement de blocages (lire *L'Envolée* n° 48), largement mené par la tendance syndicale la plus dure, la plus « antiprisonnier-e-s », les matons ont obtenu 30 balles de plus par mois, 1100 recrutements et des pompes de combat. La seule revendication qui ne leur avait pas été accordée, c'était la revalorisation de leur statut, qui leur a finalement été offerte sur un plateau en 2020 par Ducon-Moretti : les agents de catégorie C ont obtenu le passage en catégorie B, comme leurs idoles les condés.

Lors du mouvement de mai 2024, la ligne dure est désormais portée par l'ensemble de la profession qui ne s'encombre même plus du mythe du rôle des matons dans la « réinsertion » des prisonnier-e-s : ces dernier-e-s ne sont plus que des « ennemis » ou des « voyous ».

ET LES PRISONNIER-E-S, ALORS ?

Face à cette prise d'otage intégrale de tous les aspects de leur vie, les prisonnier-e-s ont assez peu d'options. À Valence, ils ont refusé de remonter de promenade au troisième jour de blocage partiel. Un peu partout, des prisonnier-e-s ont réagi en alertant l'extérieur. Il est aussi possible de faire des recours, même si c'est une procédure longue, coûteuse et souvent décevante... Elle peut aboutir à la condamnation de l'AP et des matons, comme dans ces deux exemples :

En 2021, un prisonnier de Longuenesse a gagné un recours au tribunal administratif (TA) suite à un blocage de douze jours. Le TA a reconnu la faute de l'AP en rappelant « l'entière dépendance des prisonniers à l'égard de l'administration » et le fait que le prisonnier n'ait pas pu sortir de sa cellule ni accéder aux douches pendant douze jours a été reconnu par la justice comme un traitement dégradant.

Un autre recours a obtenu gain de cause auprès de la Cour européenne des droits humains (CEDH). En mars 2019, la prison de Condé-sur-Sarthe a été bloquée pendant une vingtaine de jours ; les prisonniers étaient gardés par les Éris. Avec huit autres prisonniers, Romain Leroy (correspondant et ami de *L'Envolée*) a déposé un référé au TA qui l'a rejeté sous prétexte que l'AP avait « fait de son mieux ». La CEDH, elle, n'a pas condamné les Éris pour traitements dégradants, mais l'AP pour sa non-intervention. Cette condamnation purement symbolique – 2 000 euros par personne – n'est intervenue que cinq ans après les faits, bien trop tard pour Romain Leroy. Il est mort à la prison de Moulins le 9 août 2022 suite à des problèmes de santé consécutifs aux maltraitements subies en prison.

Centre pénitentiaire pour femmes de Poitiers-Vivonne, mai 2024

Pour revenir à l'actualité, deux surveillants tués suite à l'évasion d'un détenu à Évreux. Oui, c'est triste. Mais avec leurs blocages, on en a payé les conséquences. À Vivonne, blocage mercredi, jeudi et vendredi. Ouverture des portes entre 9 et 10 heures, pas de promenade le mercredi. Trois jours sans parler famille ni parler avocat. Pas de livraison de courrier. Seulement cantine de tabac. Comment c'était dans les autres prisons ? J'aimerais bien avoir le vécu d'autres détenus pendant ces trois jours. Ah, et ce midi, ou plutôt ce matin, je ne sais pas quel mot je dois employer, nous allons avoir le repas à 10 h 30. Non, c'est pas une blague. Sûrement dû à l'hommage aux surveillants tués. Bienvenue à Vivonne.

Aurélie

Centre pénitentiaire de Caen, le 17 mai 2024

**Bonjour *L'Envolée*,
Je viens juste de recevoir votre courrier. Merci, cela fait du bien, car pendant deux jours, pas de courrier distribué.**

C'est très chaud ici, vu les circonstances qu'il y a eu au CP de Caen, car c'était deux surveillants de notre CP. Du coup, plus rien. Atelier fermé, le culturel fermé, plus d'activités, plus de rendez-vous, plus de distribution de cantines, plus de parloirs, et ce n'est pas près de s'arranger. On nous laisse pour l'instant les portes ouvertes et la promenade, mais ça va aller de pire en pire vu les discussions que nous avons avec eux, les surveillants.

Pour l'instant, c'est calme, car ils respectent le deuil de leurs deux collègues, mais dès que les funérailles seront finies, c'est là que ça va bouger.

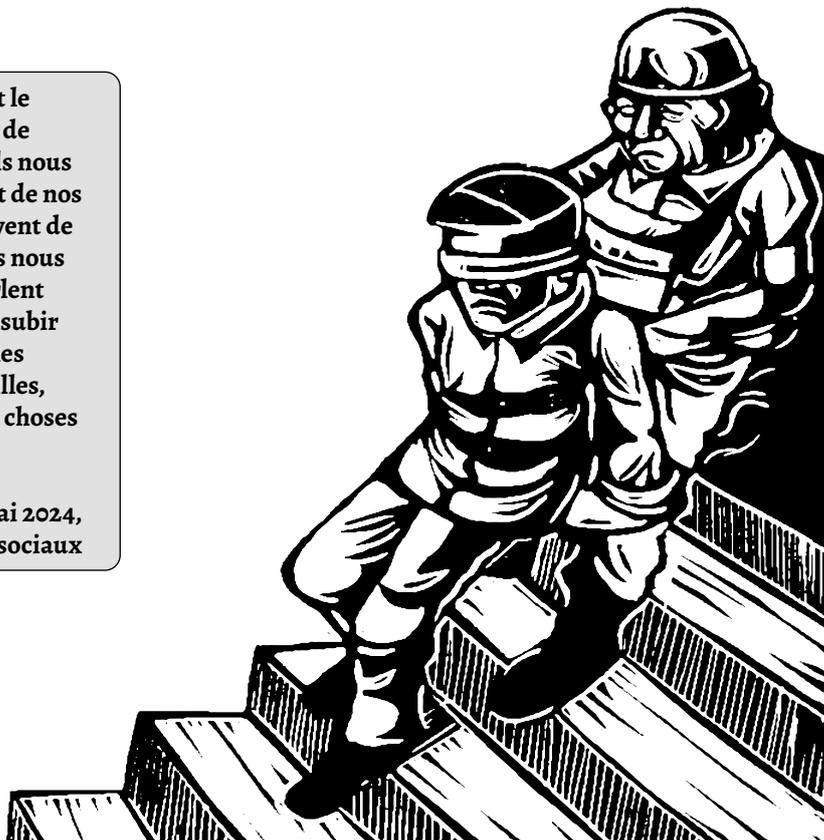
Ce matin, Dupond-Moretti était là, mais il n'est pas rentré. On aurait voulu qu'il rentre pour que nous, les détenus, puissions lui dire notre mécontentement, les conditions de vie ici à Caen, les cellules insalubres, l'hygiène et tout le reste. Même les surveillants ont honte de voir les conditions dans lesquelles on vit. Il faudrait qu'on nous aide de l'extérieur, qu'on puisse nous entendre. Madame Dominique Simonnot se bat pour nous, mais personne ne l'écoute. Le gouvernement en a rien à foutre qu'on soit comme des animaux en cage, comme à la SPA.

Désolée de faire une lettre aussi courte, mais je n'ai pas la force de parler d'autre chose. Rien ne va, et c'est très dur ici.

Blanche

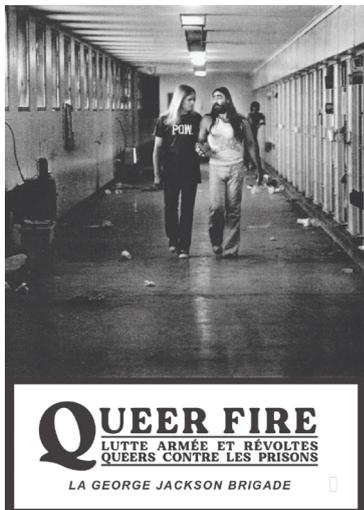
Ils nous lèvent les douches, ils nous donnent le pain à 20 heures, ils nous privent de nos droits de minimum une heure de promenade par jour, ils nous privent de nos parloirs famille, ils nous privent de nos activités, école, stade, muscu, etc., ils nous privent de nos cantines. [...] Toute l'année on doit subir, ils nous lèvent nos téléphones, notre fumette, nous parlent comme à des moins que rien, et on doit encore subir car des surveillants se sont fait tuer à 900 bornes d'ici. Perso, la promenade, je m'en bats les couilles, mais les parloirs et les cantines, c'est les seules choses qui nous font tenir dedans.

Un prisonnier des Baumettes, mi-mai 2024,
sur les réseaux sociaux



BRÈVES

QUEER FIRE : LUTTE ARMÉE ET RÉVOLTES QUEERS CONTRE LES PRISONS



La brochure *Queer fire* est parue en anglais en 2014. Elle raconte l'histoire de la *George Jackson Brigade* – un groupe militant des États-unis dans les années 1970 –, et des luttes menées derrière les barreaux. L'un de ses membres revient sur une grève des prisonnier·e-s lancée depuis une unité d'isolement, grève qui a mené à sa fermeture. Une fois en détention générale, son engagement s'est tourné contre les violences sexuelles et vers la fierté queer : de nouveau, une lutte collective a permis de changer le rapport de force dans la détention. Cette parution explosive existe enfin en français, disponible sur nantes.indymedia.org !

« Lorsque [...] la tension sur la corsive devenait trop oppressante, je faisais ce que je pouvais pour intensifier la lutte contre les matons. Je pensais que si quelqu'un devait me planter un couteau dans le dos, il serait au moins clair que son geste était un acte de collaboration ouverte avec les porcs. »

JAILCAR, LE BLABLACAR DE LA TAULE

Les prisons sont construites de plus en plus loin des villes, et les galères de transports en commun font partie du quotidien des proches qui vont au parloir. C'est pour ça qu'un ancien prisonnier a créé l'application Jailcar : le BlaBlaCar de la prison. Si tu as une voiture, tu donnes ton trajet, ton horaire et la taule, et si t'en as pas, tu cherches un trajet qui correspond à ton parloir. Ça permet de partager les frais, de rencontrer des familles et de créer des solidarités. Le lien : jailcar.fr. Pour plus d'infos ou des questions, n'hésitez pas à contacter le créateur sur la page Instagram @jailcar2024.



TRIMER POUR DES MIETTES ET FERMER SA GUEULE

À propos du travail en prison

En butte à des attaques répétées à l'extérieur, le droit du travail n'existe tout simplement pas en prison. Pour améliorer un tant soit peu le quotidien et espérer obtenir un aménagement de peine, à l'intérieur, il faut accepter un salaire dérisoire : entre 20 et 40 % du Smic horaire. Tout se fait au gré des besoins des entreprises et de l'administration : les prisonnier-e-s doivent se contenter du travail qu'on veut bien leur donner, sans indemnisation en cas de diminution de l'activité ou de chômage technique, sans arrêt maladie, sans congés payés, sans droit à s'organiser en syndicat ou à s'exprimer collectivement. Dénoncer ses conditions de travail peut donner lieu à des sanctions disciplinaires : vaut mieux se tenir à carreau si on ne veut pas perdre son poste, d'autant plus que les places sont chères... Alors pour celles et ceux qui sont vraiment dans le collimateur de l'administration, c'est pas trop la peine d'y penser.

Avec son nouveau contrat d'emploi pénitentiaire (CEP), la réforme de Dupond-Moretti de 2022 ouvre certes certains droits sociaux (assurance chômage, retraite), mais elle n'améliore pas franchement la situation. Son objectif officiel est de s'approcher des conditions de travail de l'extérieur. Pas forcément ambitieux quand on voit comment des sans-papiers ont été exploité-e-s sur les chantiers des Jeux olympiques et paralympiques, ou comment des personnes en situation de handicap travaillent pour des salaires inférieurs au Smic dans les établissements et services d'accompagnement par le travail (Esat). En tout cas, cette réforme permet à SuperDupond d'aller draguer le patronat en vantant les mérites du CEP et de son nouveau label PePs, « Produit en Prison.s ». Vu que personne ne doit y couper, le ministre et le président du Medef sont d'accord pour « remettre au travail » un prisonnier sur deux, contre environ un sur quatre actuellement.

Aurélie et Blanche racontent dans leurs lettres les conditions de travail déplorables, les cadences parfois infernales et la pression au rendement – le tout soumis à l'arbitraire de l'administration.

Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne,
10 mai 2024

Bonjour à tous,

Depuis mardi 7 mai, 17 heures, on m'a suspendue de mon contrat de travail pour une suspicion de poux. Il s'est avéré que je n'avais rien. L'infirmière a vérifié : rien, je n'avais rien. On m'a suspendue trois jours. Trois jours pour ça, non payée, et tout ça pour une suspicion. Génial, Poitiers-Vivonne ! C'est pas comme si c'était la gale ou le covid. Puis-je me retourner contre la direction ?

Dans l'attente d'avoir vos avis et témoignages, courage à toutes et tous, battez-vous,

Aurélie



Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne,
13 juin 2024

Coucou,

Alors, je suis à la buanderie depuis le 13 novembre 2023, sauf qu'en février la buanderie a pris feu. Du coup, les garçons s'occupent du linge de la maison d'arrêt pour hommes, qui est lavé à l'Esat de Vivonne. Et moi, je dois gérer le linge de la maison d'arrêt pour femmes (MAF) avec la machine à laver de la nurserie et celle du centre de détention pour femmes. Donc ce sont des machines comme à la maison. J'ai dû établir SEULE un planning et je gère seule ce linge. Je n'ai pas vraiment le droit d'être malade car, vous comprenez, « il ne faut pas prendre du retard sur le linge ». Ils ont trouvé cette solution car sinon mon poste sautait. Et puis, à l'Esat, le poids maximum à envoyer est de 500 kg par semaine.

Je ne travaille que le matin, de 7 h 30 à 11 h 30. Mais quand les surveillantes arrivent en retard ou sont absentes, on me fait rattraper mes heures l'après-midi, alors que je n'ai pas le droit de travailler les après-midi. Vive la détention !

Alors comme il y a une machine à laver à la nurserie, eh bien je suis enfermée à clé car il y a une maman à la nurserie, donc pas de contact. C'est tout petit, pas de WC. Génial...

J'ai envie d'arrêter, de tout claquer, car jongler, être enfermée, je ne peux plus. Puis les aller-retour à la buanderie quand il y a des arrivants, paquetage, indigent-e-s. Je dois gérer toute la MAF. Seule. Les travaux pour la buanderie n'ont pas encore commencé, pour sûr il y aura deux mois de travaux à réaliser.

Courage à toutes et tous, à bientôt.

Aurélié

Centre pénitentiaire de Caen,
21 mai 2024

Bonjour *L'Envolée*,

Cela a été dur dur ce mois de mai avec les deux surveillants qui ont perdu la vie ! Pas mal de blocages, pas de travail, pas d'activité, ni de parloir, ni de courrier... la totale. Cela a repris son cours mais avec méfiance. Ce n'est pas fini, ils attendent ce qu'on leur a promis ? Et la paie aussi était petite et les jours fériés n'ont pas arrangé les choses. Mais bon, ça va, j'ai le moral. Ce n'est pas facile tous les jours, mais je m'accroche. Dur, dur, le travail car les patrons des ateliers veulent du rendement, il y a que cela qui les intéresse. Si tu fais pas le rendement, tu es viré. Aucune pitié pour les anciens comme moi, on a plus 30 ou 40 ans, on ne peut plus faire le même travail. Alors, je galère tous les jours pour garder ma place, pas le choix. En plus, ils en ont profité pour revoir les prix en baisse sur la production. Où on va ? C'est ça, la réinsertion ? LOL MDR ! Au mois de mai, j'étais à moins 36 euros (on me l'a pas dit) mais on m'a dit qu'il fallait que je fasse mieux et qu'ils n'étaient pas là pour perdre de l'argent !

Moi, ce que j'ai compris, c'est que si je faisais pas mieux, je perdrais ma place. Alors, je galère tous les jours pour faire mon taf. Tu rentres en cellule, tu es claqué, fatigué et t'as mal de partout. Tu n'as pas le droit d'être absent ni d'être malade ni de prendre un RDV pendant ton travail.

Où on va, ici ? Il y a plein de détenus qui se plaignent mais qui ont peur de parler, peur des représailles et de se retrouver sans rien. Si moi j'en parle, c'est que j'en ai plus rien à foutre. J'ai déjà le vaguemestre et la direction sur le dos, du coup je ne suis plus à ça près. Je peux faire parvenir des témoignages mais sans nom car j'en ai déjà discuté avec les autres et ce n'est pas que dans mon atelier.

On nous demande d'écrire avec la tablette au chef, au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), pour une demande de travail, de formation, bref, pour tout. Mais le problème : quand tu écris au SPIP, tu peux marquer que deux lignes, pas plus. Comment veux-tu expliquer tes problèmes en deux lignes ? Impossible. Et ici, beaucoup de personnes ne savent pas se servir de la tablette, du coup toutes les semaines je fais plusieurs cantines de plusieurs détenus + toutes les tablettes à remettre en service. Cela me prend beaucoup de temps, il devrait y avoir une personne payée pour cela mais bon, ça doit être dans un rêve peut-être. Je me plains pas, car j'aime aider les gens mais ce n'est pas une raison ! Il y a plein de choses à dire mais je manque de temps !

Je vous dis à bientôt, j'attends des nouvelles ! Toutes mes amitiés, merci.

Blanche

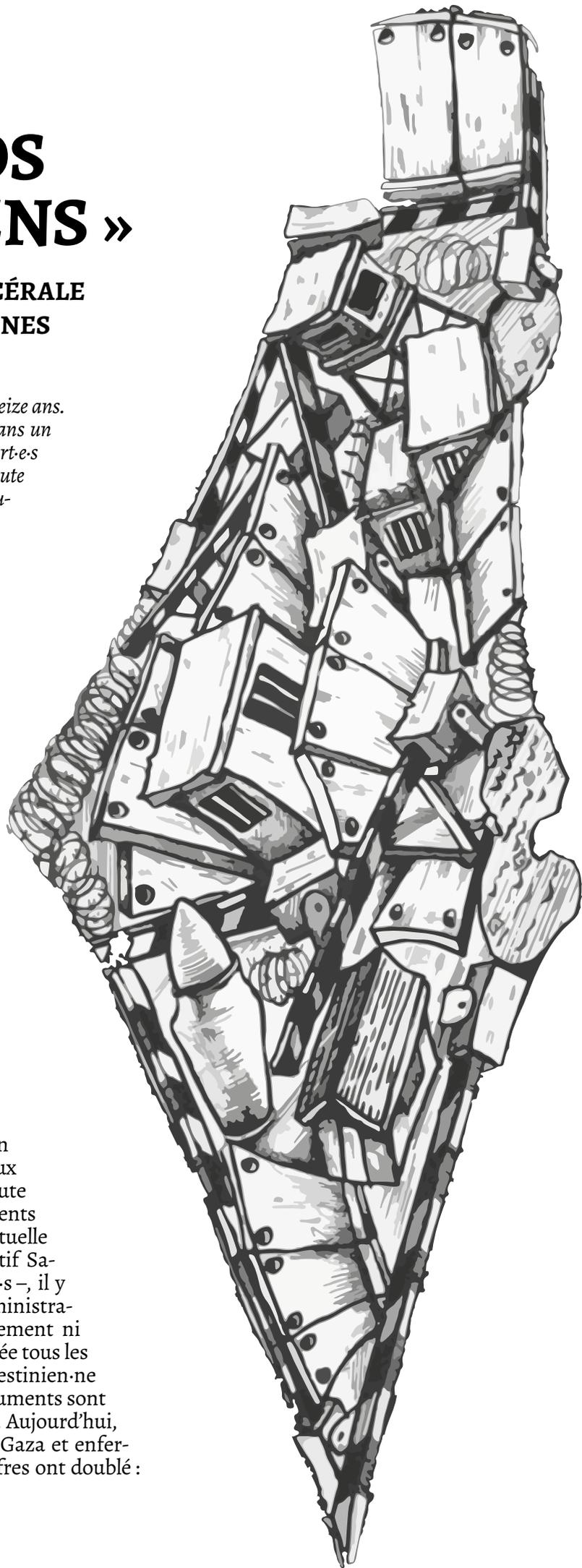
« GUANTANAMOS ISRAÉLIENS »

RENFORCEMENT DE L'OPPRESSION CARCÉRALE DES PALESTINIENS ET DES PALESTINIENNES

La colonisation de la Palestine dure depuis plus de soixante-seize ans. Cela fera un an le 7 octobre que l'État israélien s'est engagé dans un nouvel épisode génocidaire : début juillet 2024, le nombre de mort·e·s dans la bande de Gaza était estimé à 186 000. Comme dans toute guerre coloniale, l'enfermement massif et systématique des populations occupées reste une stratégie d'anéantissement des luttes de libération. Aujourd'hui, il est devenu encore plus difficile de déterminer combien de palestinien·ne·s sont enferm·e·s : toutes les personnes kidnappées à Gaza n'apparaissent pas dans les chiffres officiels.

Au cours de la colonisation, l'intérieur des prisons est devenu un lieu d'organisation et de résistance. Faut dire qu'aujourd'hui, dans la société palestinienne, quoi qu'il arrive, un garçon sur trois passe par la case prison. 40 % des hommes y sont passés depuis 1967... Ça fait du monde ! Depuis le 7 octobre, les conditions de détention se sont dégradées : doublement du remplissage des cellules, rations de nourriture insuffisantes, électricité coupée, confiscation des appareils électriques – et donc des moyens d'accès à l'information –, restrictions d'eau, destruction du matériel sportif, suppression des promenades et des parloirs... La Croix-Rouge – seule ONG qui rentrait auparavant dans les détentions – n'y a plus accès. Les prisonnier·e·s subissent une punition collective, une vengeance.

Dans les prisons israéliennes, le régime de détention de droit commun réserve un traitement d'exception aux prisonnier·e·s palestinien·e·s à qui l'État d'Israël impute des activités de résistance à son encontre. Certains éléments permettent de mesurer l'ampleur de l'incarcération actuelle des Palestinien·nes : avant le 7 octobre, selon le collectif Samidoun – un réseau de solidarité avec ces prisonnier·e·s –, il y avait 5 250 emprisonné·e·s, dont 1 350 « détenu·e·s administratifs », c'est-à-dire des personnes enferm·e·s sans jugement ni motif d'inculpation dont la détention peut être renouvelée tous les trois ou six mois, indéfiniment. Pour accuser un·e palestinien·ne de terrorisme, pas besoin de preuves : la plupart des documents sont « classés secret », et ne peuvent donc pas être contestés. Aujourd'hui, officiellement – sans compter les personnes arrêtées à Gaza et enfermées dans des camps de détention militaires –, les chiffres ont doublé :



9900 personnes emprisonnées, dont 3410 prisonnier·e·s administratifs et 250 enfants. Publiés par l'ONG Addameer, ils n'arrêtent pas d'augmenter.

En plus de sa vingtaine de prisons « habituelles », l'État israélien a secrètement ouvert cette année plusieurs bases militaires autour des territoires occupés. Elles contiennent de véritables complexes carcéraux qui viennent densifier son arsenal répressif. La négation de l'humanité inhérente au processus colonial y atteint des sommets. Certain·e·s prisonnier·e·s en sont sorti·e·s traumatisé·e·s au point d'avoir perdu l'usage de la parole. Des prisonnier·e·s, des militaires et des travailleurs médicaux ont relaté la famine organisée et dénoncé un usage généralisé de la torture. Entre autres sévices, les personnes sont sanglées au lit à poil avec des couches et nourries à la paille. Elles ont les yeux bandés et il leur est interdit de parler. Elles sont menottées vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Certaines qui sont restées trop longtemps entravées subissent des amputations, pratiquées par des internes inexpérimenté·e·s et souvent sans anesthésie. Les geôliers lâchent des chiens sur les prisonnier·e·s. Des viols et des agressions sexuelles ont été relayées par de nombreuses ONG, donnant lieu le 30 juillet 2024 à l'arrestation de réservistes du camp de Sde Teiman.

« [LES GARDIENS] ENTRAIENT DANS LA CELLULE ET FRAPPAIENT TOUT LE MONDE, SANS RAISON. ILS DISAIENT : "METS TES MAINS SUR LA TÊTE ET LA TÊTE AU SOL." ET ILS COMMENÇAIENT. »

Ces bases militaires sont qualifiées de « Guantanamo israéliens » par des personnes qui y ont survécu. Des milliers de Gazaoui·e·s kidnappé·e·s y ont été torturé·e·s. Si le recours à l'enfermement massif est un moyen de déstabiliser la société palestinienne en profondeur à long terme, ces camps, eux, servent à briser les individus en un temps record – il suffit de quelques semaines de ce régime. En peu de mois, les chiffres officiels de l'État israélien – certainement largement sous-évalués – font déjà état de 22 mort·e·s dans les prisons et de 36 dans les camps militaires.



Tout cela est rendu possible par le soutien des puissances occidentales et la complicité de multinationales comme Carrefour, Thalès ou HP, qui sont visées par une campagne internationale de boycott. En France et ailleurs, de nombreuses personnes s'organisent en solidarité avec les palestinien·ne·s contre la colonisation. Comme on le racontait dans *L'Envolée* n° 58, l'État tente de faire taire ces voix. Au moment où la lutte des Kanak met les pratiques coloniales de l'État français en évidence, pas étonnant qu'il soit si difficile de critiquer celles de l'État d'Israël !



Toutes les illustrations du journal (sauf celle ci-dessus) sont tirées du livre *Je ne partirai pas. Mon histoire est celle de la Palestine*, de Mohammad Sabaaneh, paru en août 2023 aux éditions Alifbata.

Un grand merci à lui pour l'autorisation d'utiliser ses illustrations ainsi qu'à Simona Gabrieli, son éditrice.

30 secondes à Gaza, le prochain roman graphique de Mohammad Sabaaneh sortira en octobre 2024. Il reproduit en dessin, pour en garder des traces, des témoignages envoyés sur TikTok depuis Gaza. Une campagne de financement participatif s'ouvrira en septembre : plus d'infos sur alifbata.fr.

Vidéosurveillance, drones, hélicoptères, QR codes, déplacement forcé de populations, périmètres de sécurité, interdictions de circuler, assignations à résidence, multiplication des chambres de comparution immédiate, forces de police de tous types et de tous pays... Ces Jeux olympiques et paralympiques (JOP) ne sont pas vraiment dédiés à Zeus, mais plutôt placés sous les auspices d'Arès, dieu de la sécurité... et de la guerre.

JEUX DE L'ORDRE ET DE LA POLICE, LA FRANCE SUR LE PODIUM



MÉDAILLE DE PLOMB DU MAINTIEN FORCÉ EN PSYCHIATRIE

Si le passage de la flamme olympique à travers la France se voulait une grande fête populaire et inclusive, les patient-e-s hospitalisé-e-s en psychiatrie n'auront pas participé au relais... En Ille-et-Vilaine, par exemple, alors qu'il n'en a ni le droit ni la compétence, le préfet a demandé la suppression générale et absolue de toutes les permissions de sortie des établissements de santé mentale. Fin juin, l'Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est a quant à elle demandé de reporter les sorties pendant quarante-huit heures, encore à cause du passage de la flamme. Et ce genre de scénario s'est en fait reproduit pour la plupart des hôpitaux psychiatriques bordant le parcours du mythique flambeau. Encore une fois, traitement spécial hors Hexagone : un hôpital en Martinique s'est vu imposer la suppression totale des autorisations de sortie du 1^{er} au 17 juin, jour du passage. Quand on est une personne psychiatisée, l'important, c'est de pas participer !

MÉDAILLE DE PLOMB DE LA SURVEILLANCE

Autorisée seulement depuis le 19 mai 2024, l'utilisation de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) a été « expérimentée » pour ces JOP, mais aussi pour des concerts ou pendant le tournoi de Roland-Garros. La RATP et la SNCF s'y sont mis, mais aussi la ville de Saint-Denis, par exemple. La mairie a déboursé 118 000 euros pour s'équiper d'un logiciel qui, couplé aux dispositifs de caméras dans l'espace public, analyse les images en direct et envoie automatiquement des alertes à la police en cas de comportement « suspect » : franchir une ligne (sprint), transporter une arme (tir à l'arc), rester au sol après une chute (judo) ou se déplacer à contresens d'une foule en mouvement (rugby à 7)... Ça serait quand même dommage que les athlètes finissent en GAV !



MÉDAILLE DE PLOMB DU CONTRÔLE DE SANS-PAPIERS

Alors que les athlètes du monde entier sont reçu-e-s en grande pompe pour venir assurer le spectacle aux JOP, la traque des étranger-e-s se poursuit de plus belle. Des associations de défense des droits humains et des collectifs de soutien aux sans-papiers ont noté une augmentation très significative du nombre d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) délivrées par les préfetures de Paris, de Marseille ou de Nantes...

Faut-il y voir un simple effet d'aubaine ? Les bleus en uniforme sont mobilisés : des effectifs impressionnants de policiers vadrouillent dans les villes olympiques. Et qui dit plus de keufs, dit plus de contrôles (au faciès) et, de ce fait, plus d'OQTF distribuées aux sans-papiers. Ou alors, faut-il y voir la continuation de la volonté de « nettoyer » les sites des JOP en empêchant les personnes sans-papiers – entre autres marginaux – de rester dans ces zones destinées aux touristes ? Sous les JOP, tout le monde n'est pas à la fête. La mascarade de la cérémonie d'ouverture a essayé de nous vendre une France inclusive et flamboyante, mais ça ne suffit pas à faire oublier la course au racisme qui se joue dans les rues.



**Les
JO, c'est
le SO**

Des nouvelles de Kémi, arrivé à Moulins

Après avoir longtemps galéré au quartier d'isolement (QI) de Saint-Maur, Kémi a été transféré à Arles fin 2022, où il a été placé direct au QI. Il y a subi un traitement ultra répressif. Récemment transféré à Moulins, il nous écrit la lettre suivante.

Centrale de Moulins,
Le 29 mars 2024

Les ami(e)s,

Me voilà arrivé à Moulins, ça fait trois jours que je suis là et me voilà parti pour une semaine aux arrivants et sans mon paquetage... Les Éris (Équipes régionales d'intervention et de sécurité) ont débarqué dans ma grotte alors que je dormais, comme des oufs, avec bouclier et *gun* au poing !!! MDR, je me suis cru dans ma caravane quand ils m'ont interpellé en 2012 ! J'avais envie de les insulter mais quand tu vois une colonne de Robocops prêts à t'allumer, ben tu fais le canard et tu obéis. Ça va, ils ont pas fait les bâtards... Bref, quatre heures de route non-stop ! Crevant ! Surtout menotté, entravé et entouré de tortues ninja !!! Mon arrivée à Moulins s'est bien passée, les matons et les chefs ont l'air tranquilles...

Dans ma grotte des arrivants, c'est la *hess*, y a même pas une plaque chauffante pour faire le café le matin, j'espère recevoir mon paquetage très vite (entre une et deux semaines) et au complet cette fois-ci !

Dans une semaine, je monte en détention ordinaire, enfin, dans un étage d'observation, c'est comme le QPI (quartier progressif d'intégration) à Arles... Je verrai bien, pour le moment je suis bloqué aux arrivants sans rien à faire, il y a qu'une seule promenade, c'est le

matin de 8 heures à 9 h 20, autant dire que je n'y vais pas car ici ça caille à mort ! Mon forfait de 50 € sur la cabine a dis-

paru, je suis deg' car la cabine c'est vital pour moi, pour appeler les potos mais surtout mon baveux... Heureusement, il me reste encore une heure d'appel, c'est suffisant pour le moment, je verrai après s'ils me rendent les 50 balles... Là, il est 19 h 50 et je m'ennuie de ouf, en plus je suis le seul arrivant !!!

Bon, j'en reste là pour ce soir.

Prenez soin de vous, à très vite,

Kémi



Y a d'la mutinerie dans l'hertz avec L'Envolée radio !

IDF En direct tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 et rediffusion le mercredi 8 h 30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau
Toulouse – lundi à 17 h 30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu # **Annonay** – jeudi à 21 h sur Radio d'Ici 106.6 FM # **Arras** – mardi à 21 h 30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras # **Chambon-sur-Lignon** 105.7 FM et # **Yssingaux** 102 FM et # **Le Puy-en-Velay** 100.3 FM – dimanche à 12 h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay # **Guingamp** – lundi à 22 h sur Radio Kreiz-Breizh 106.5 FM # **Marseille** – jeudi à 20 h 30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles # **Massif des Bauges** – jeudi à 21 h sur Radio Alto 94.8 FM # **Montpellier** – dimanche à 12 h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète # **Saint-Julien-Molin-Molette** – dimanche à 19 h sur Radio d'Ici 105.7 FM
Nantes – lundi à 12 h sur Jet FM 91.2 FM / CP de Nantes (CD, EPM et MA)
Podcasts – sur rfpp.net, lenvolee.net et toutes les plateformes de podcast

CAKE AUX OLIVES MÉDITERRANÉEN

Recette d'un prisonnier à l'isolement

(Si vous êtes en camping-car ou en van, partout où il n'y a pas de four, cette recette est aussi pour vous.)

Il suffit pour la réaliser d'une plaque de cuisson, une casserole et un couvercle.

Concernant les dosages, les verres sont standard en détention : 16 cl.

Ingrédients :

- 4 verres de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 4 œufs
- 1 demi-verre d'huile d'olive
- 100 grammes de fromage râpé
- 2 tranches de jambon de poulet
- Une dizaine d'olives dénoyautées
- Une cuillère à café de ras el-hanout
- Sel, poivre

Mélanger la farine et la levure dans un saladier, puis incorporer les œufs et l'huile jusqu'à obtention d'une crème lisse et épaisse.

Ajouter le fromage, les olives coupées en rondelles, les tranches de jambon de poulet coupées en petits morceaux et les épices.

Mélanger bien le tout, puis verser la préparation dans une casserole beurrée et farinée.

Cuire à feu doux, à couvert, pendant 40 à 45 minutes.

Dégustation chaude ou froide.

Moben

